

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 23 mai 2016

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 17, 18 et 19 mai 2016

2016 V 134 Vœu relatif aux Ateliers Santé Ville.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Considérant que la Ville de Paris a engagé depuis plusieurs années une réflexion sur le portage des ateliers santé Ville ;

Considérant que l'atelier santé ville est un dispositif essentiel à la mise en œuvre du volet santé de la politique de la Ville à Paris pour les habitants les plus éloignés des parcours de soins ;

Considérant que depuis plusieurs mois les mairies d'arrondissement concernées ont réalisés un travail de diagnostic et de concertation avec les associations et les habitants pour analyser les besoins, notamment en matière de santé, dans les quartiers populaires au plus près du terrain et que les projets de territoire fixent des axes de travail qui y répondent ;

Considérant que l'ASV est un outil essentiel de mise en œuvre de ces objectifs, tel que rappelé dans le contrat de ville et les projets de territoire des arrondissements ;

Considérant que dans le cadre de la réforme de la Ville de Paris, les mairies d'arrondissement ont vocation à voir leurs compétences renforcées dans le domaine de la politique de la Ville ;

Considérant le vœu adopté au Conseil de Paris des 20 et 21 octobre 2014 ;

Pour ces motifs, sur proposition de Nicolas Bonnet Oulaldj, de Didier Le Reste et des élu-es du groupe communiste-Front de Gauche,

Emet le vœu que :

- la Ville de Paris étudie les conditions d'une intégration des ASV au sein de la Mission Politique de la Ville et aux Equipes de Développement Local, afin de maintenir la dimension politique de la ville du dispositif.